



COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

De U6 à U13

Se réunit les lundis et jeudis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 22 décembre 2022

Président : M. Alain BROCHE

Présents : MM. Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL – Jean-Baptiste SCIMECA - Joel BOLLIE

Procès-verbal n°13

Tous les membres de la Commission football à effectif réduit vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr

2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : Foot-reduit@cotedazur.fff.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES

FOOT à 5

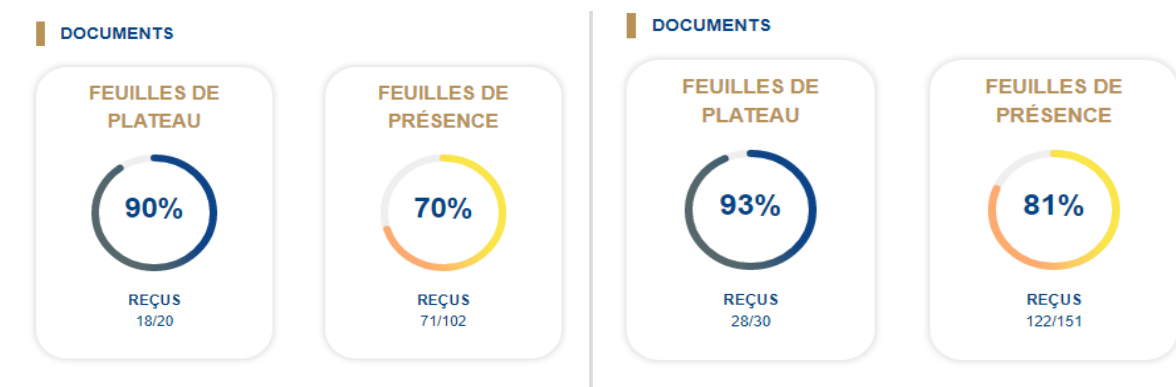
Toutes les informations utiles à l'organisation des rassemblements U6 à U9 se trouvent dans « FAL » (Football d'Animation et de Loisir) à partir du 21 sept 2022.

Rappel : Aucun document ne doit parvenir au District par courrier ou courriel. Tout doit être envoyé, via FAL, par téléchargement.

Bilan de la phase 2 - U6 à U9 Réception des documents

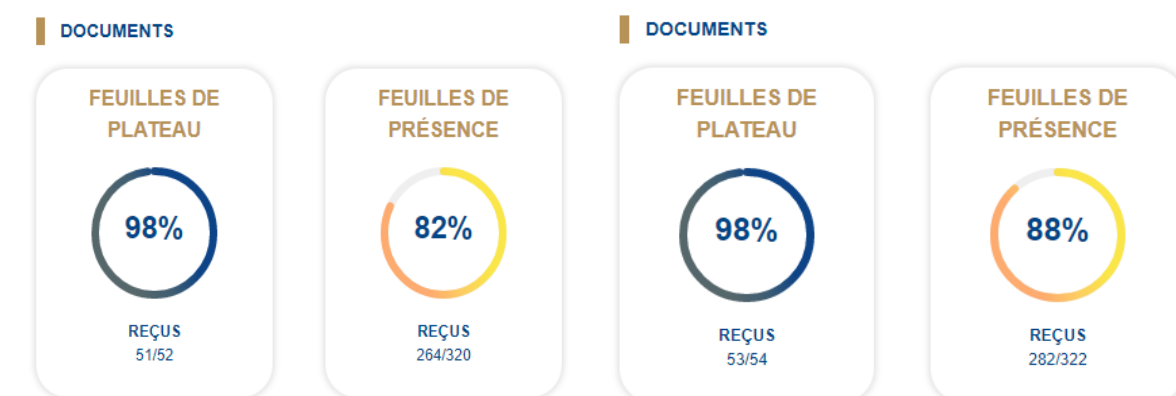
U6

U7



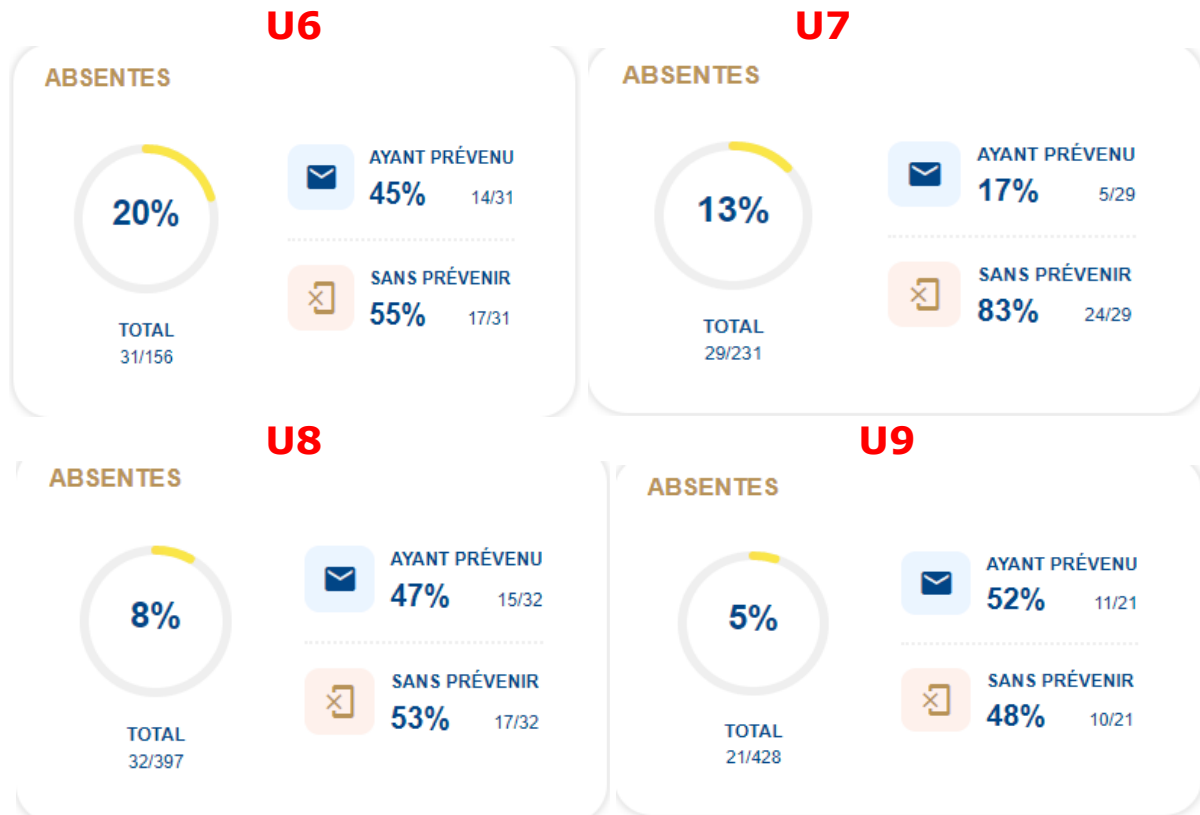
U8

U9



Toutes nos félicitations mais un effort est à faire sur le retour des feuilles de présence

Equipes absentes



Information importante :

A compter de la phase 2 (12/11/2022), des amendes sont appliquées pour les motifs suivants :

- Absence « Feuilles de plateau » : 50 €
- Absence « Feuille de présence » : 30 €
- Equipe absente ayant prévenu avant le jeudi : 20 €
- Equipe absente sans prévenir : 40 €

FEUILLES DE PRESENCE NON PARVENUES dans les délais du 10 dec 2022 :

- **U6 :**
 - Site 2 : Escr 3 et 4
 - Site 3 : Us Pégomas 1 et 2
 - Site 5 : As Moulins 1 et 2, Jsjlp 1 et 2, Mbc 1 et 2
 - Site 7 : Drap 1
 - Site 9 : Es Contes 1
- **U7 :**
 - Site 5 : As Moulins 1 et 2, Jsjlp 1 et 2, Mbc 1
 - Site 9 : Drap 1
 - Site 12 : Es Contes 1
- **U8 :**
 - Site 10 : St Laurentin 1 et 2, Ascfc 3
 - Site 11 : Astam 1 , Usrvn 2
 - Site 12 : Esvl 3
 - Site 14 : Us Cap d'Ail 1
 - Site 18 : As Monaco 3, Drap 1, Rssi 2

- **U9 :**
 - Site 14 : Us Cap d'Ail 1
 - Site 15 : Usrvn 1

Une amende de 30 € est appliquée par document manquant.

FEUILLES DE PLATEAU NON PARVENUES dans les délais du 10 dec 2022 :

- **U6 :** AsTam
- **U7 :** AsTam

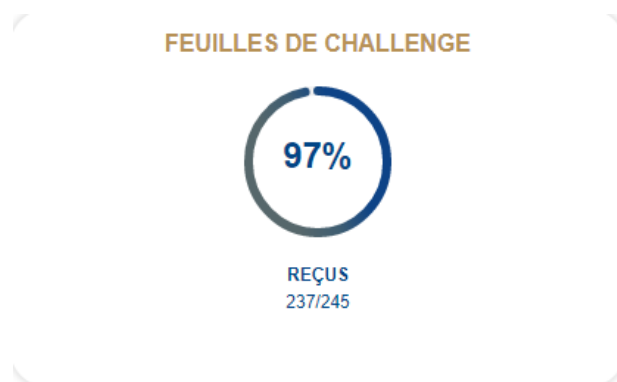
Une amende de 50 € est appliquée par document manquant.

FOOT à 8

Bilan de la phase 1 – U10 – U11

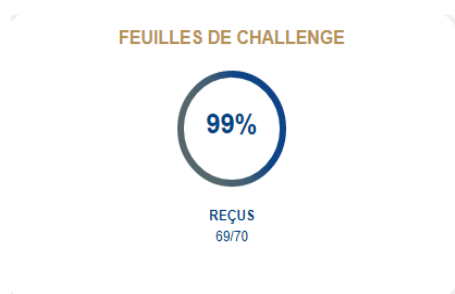
Réception des documents

U10 – Tous niveaux

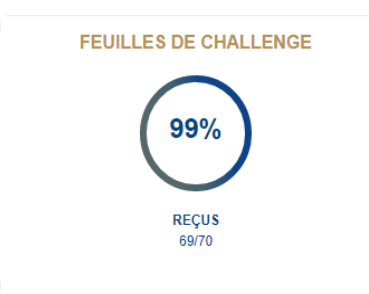


U11

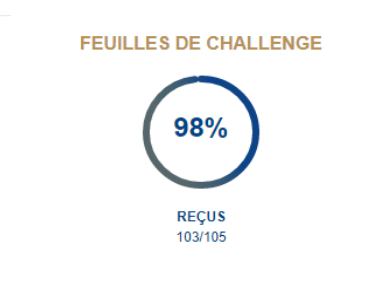
Niveau 1



Niveau 2

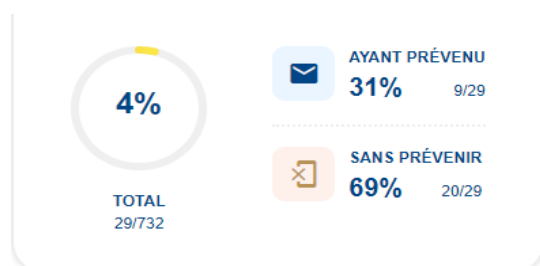


Niveau Espoir

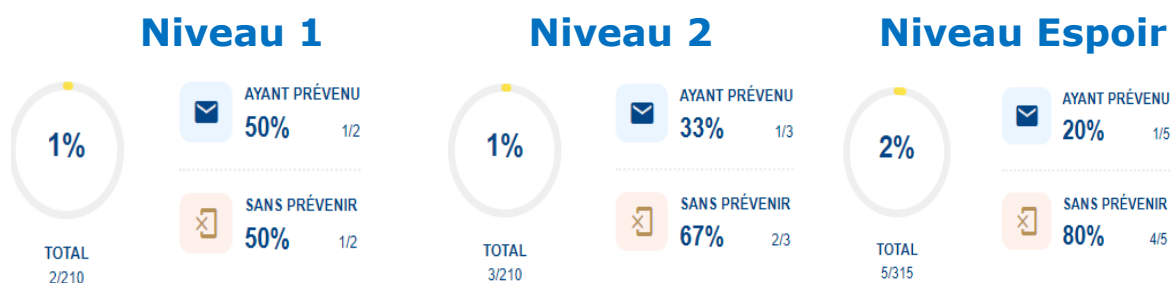


Equipes absentes

U10 – Tous niveaux



U11



RESULTATS FMI de la phase 1

- **U13 - U12 Niveau 1 : 217 matchs – 17 FMI absentes**
Soit 92 % de réussite
- **U13 – U12 Niveau 2 : 252 matchs – 45 FMI absentes**
Soit 82 % de réussite

Gestion des feuilles de match de la Phase 2

- **U12 – U13 : Niveau 1 et 2 : UTILISATION DE LA FMI**
Important : Si la FMI ne fonctionne pas, vous devez envoyer l'original de la feuille de match « papier » au District par voie postale.
- **U10 – U11, tous niveaux et U12 – U13, Niveau Espoir:** La feuille de match « papier » sera utilisée.

Cette feuille de match devra être scannée par le club et jointe via footclub.

Vous allez recevoir un tutoriel via la messagerie officielle qui vous indiquera la procédure.

[Le calendrier a été modifié comme suit : La 1ere journée est décalée au 14 janvier 2023.](#)

FEUILLE DE CHALLENGE du 10 déc. 2022 NON PARVENUES dans les délais :

- U10 – Niveau 2 – Poule C : As Moulins 2
Match perdu par pénalité à As Moulins 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur des adversaires (Fc Cimiez 1 et Ecmv 1) avec amende.
- U10 – Niveau 3 – Poule A : Fc Golfe Juan 1
Match perdu par pénalité à Fc Golfe Juan 1 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur des adversaires (As Fontonne 2 et Oscs 2) avec amende.
- U11 – Niveau 1 – Poule B - As Moulins 1
Match perdu par pénalité à As Moulins avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur des adversaires (Fc Mougins 1 et Uscbo 1) avec amende.

ABSENCE FEUILLE DE MATCH du 10 dec. 2022

U13 Espoir

Poule A :

- Match n° 25010324 : Ca Peymeinade 2 / Asvf 1

Match perdu par pénalité à Ca Peymeinade 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende.

U13 Espoir

Poule B :

- Match n° 25057296 : Fc Carros 2 / Gj O. Antibes Jlp 3

Match perdu par pénalité à Fc Carros 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende.

U13 Espoir

Poule D

- Match n° 25010551 : As Moulins 2 / Mbc 2

Match perdu par pénalité à As Moulins 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende.

U13 N2

Poule C

- Match n° 25010264 : Gr Lev Tour Fal 2 / Gazelec Nice 1

Match perdu par pénalité à Gr Lev Tour Fal 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende.

FORFAIT U12 - U13 du 17 déc. 2022:

- U13 N2 – Poule C : Match n° 25010254 : Fc Carros 1

MODIFICATION CALENDRIER de la phase 2:

- U11 Espoir – Poule D : l'As Fontonne 3 remplace l'exempt.

Après vos matchs, PENSEZ A SAISIR VOS RESULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit) et envoyez vos feuilles de matchs dès le lundi.

Le Président de séance :
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :
M. Patrick LEVY